F

Juin 2012

منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة | 联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Quarantième Session

Rome, 19-22 juin 2012

Mesures prises pour donner suite aux recommandations de la 39e Session du DLCC

(Point 10 de l'ordre du jour)

Dix-sept recommandations ont été formulées lors de la trente-neuvième Session du DLCC tenue en mars 2009 (voir Annexe 1). La plupart des recommandations devaient être mises en œuvre par la FAO mais d'autres dépendaient d'actions devant être réalisées par les pays affectés par le Criquet pèlerin ou par les Commissions régionales. Certaines d'entre elles étaient relativement faciles à suivre alors que d'autres reposent sur l'existence d'un cadre approprié et nécessitent une approche à plus long terme. Les progrès réalisés dans leur mise en œuvre sont décrits ci-après.

R-1 : Il a été recommandé que pour la prochaine réunion du Comité, un pays affecté par le criquet pèlerin de chaque région de l'aire de répartition du criquet pèlerin ait la possibilité de présenter un résumé sur le statut et la capacité de son unité nationale de lutte antiacridienne.

La FAO a suivi cette requête à travers l'agenda de la 40e Session du Comité avec l'opportunité donnée aux pays de rendre compte des progrès réalisés pour développer les capacités nationales de lutte antiacridienne.

R-2 : Le Comité a recommandé que le Secrétariat mette en place un petit comité représentatif chargé d'examiner par courriel la terminologie utilisée pour décrire la dynamique des populations (en particulier les termes de résurgence/recrudescence et invasion généralisée/invasion) et, après s'être mis d'accord, de faire rapport à la prochaine session.

La question a été discutée de manière approfondie lors d'une consultation extraordinaire d'experts sur la lutte préventive relative au Criquet pèlerin, en octobre 2009, au siège de la FAO. Un forum de discussion a été créé avec l'appui du service FAO d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) pour discuter librement de la terminologie et des définitions se rapportant à la dynamique des criquets. Le sujet a été discuté avec l'équipe de la CLCPRO (Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale) par courriel et lors de visites au siège de la FAO. Cependant, la question reste

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

complexe en raison de difficultés techniques dans l'estimation de la taille réelle des populations acridiennes avec les techniques actuellement disponibles. La discussion doit être poursuivie mais, entre temps, les définitions fournies dans les *Directives FAO sur le Criquet pèlerin,* le *Glossaire sur le Criquet pèlerin* et les *Séries techniques de la FAO N° 30 et N° 35* devraient être maintenues.

R-3 : Le Comité est convenu de renouveler son appui à la prévention des urgences dues au criquet pèlerin sur la base d'interventions ciblées entreprises le plus tôt possible. Ces interventions devraient être mises en œuvre par des unités nationales de lutte anti-acridienne autonomes, avec un solide appui des commissions régionales et leurs plans de gestion des risques et leurs ressources financières devraient être suffisamment souples pour leur permettre de réagir à toute situation inhabituelle.

Depuis la 39e Session du Comité, les sept résurgences du Criquet pèlerin qui se sont développées entre mars 2009 et mai 2012, dont trois dans la Région occidentale, trois dans la Région centrale et une en Asie du sud-ouest, ont été maîtrisées par les unités nationales avec l'appui de leur Commission régionale respective. Lors de la résurgence de 2009 en Mauritanie, une réunion spéciale du Cadre FAO de gestion des crises pour la filière alimentaire (FCC) s'est tenue en octobre 2009 sous la présidence du Sous-Directeur général d'AGP et a été suivie, fin octobre-début novembre, d'une consultation régionale *ad hoc* d'experts pour évaluer la situation et préparer un plan d'action à court et moyen termes organisée par le Secrétaire exécutif de la CLCPRO. Le meilleur niveau de préparation du Centre national autonome de lutte antiacridienne de Mauritanie, l'approche proactive de toutes les parties, les moyens nationaux et régionaux disponibles complétés par un appui bilatéral de la Libye ont permis de rapidement juguler la résurgence. Cette expérience a démontré que l'investissement dans la lutte préventive et la solidarité régionale avait des résultats positifs sur l'atténuation de nouvelles crises acridiennes.

En ce qui concerne la résurgence qui a débuté en février 2012 aux confins de la Libye et de l'Algérie, la CLCPRO a rapidement réagi, lors de sa 6e session tenue en mars 2012 à Tunis, en sollicitant la constitution d'un groupe de travail *ad hoc* puis en suivant ses conclusions, à savoir l'octroi d'une enveloppe financière de 300 000 USD. En parallèle, le Programme de coopération technique de la FAO a approuvé un projet d'urgence d'un montant de 380 000 USD.

Dans le but de renforcer le degré de préparation des pays à faire face à toute crise acridienne (y compris allochtone), les Commissions régionales promeuvent l'élaborations de plans de gestion du risque acridien nationaux et régionaux. En région occidentale, de tels plans nationaux ont été finalisés et validés dans quatre pays (Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) et sont en passe de l'être dans cinq autres (Algérie, Burkina Faso, Maroc, Tchad et Tunisie) ; un exercice de simulation a été réalisé au Mali en octobre 2011. De plus, un plan régional de gestion du risque acridien est en cours d'élaboration par le Secrétariat de la CLCPRO. En région centrale, le programme EMPRES a démarré le processus d'élaboration de plans de gestion du risque acridien et encouragé les pays à préparer des plans nationaux, qui seront testés lors d'exercices de simulation. En Asie du sud-ouest, les plans de gestion des risques font partie des outils pris en compte pour renforcer les programmes nationaux.

R-4 : Après les efforts déployés par la CLCPRO et le Groupe ad hoc créé pour élaborer le mandat du Fonds international d'urgence pour le criquet pèlerin, il a été recommandé d'étudier plus avant les possibilités de création de ce Fonds.

L'expérience positive avec le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) dans le cadre d'autres urgences acridiennes au cours des années récentes au Yémen, en Afrique de l'Est, au Tadjikistan, au Timor oriental, en Géorgie et à Madagascar a démontré que le temps de réaction aux urgences acridiennes peut être considérablement réduit comparé au temps de latence qui avait prévalu en 2003, au début de la recrudescence du Criquet pèlerin dans la Région occidentale. Le Secrétariat du CERF a également accepté l'utilisation des financements CERF dans un contexte régional et de prolonger jusqu'à six mois leur durée d'utilisation. La question de la pertinence de la création d'un Fonds d'urgence international est donc soulevée et d'autres éléments de réponse sont apportés par une étude

sur le financement de la lutte antiacridienne dont les résultats sont présentés en détail au cours de la présente Session et résumés ci-dessous.

Dans le cadre du Plan d'Action Immédiate (PAI) adopté lors de la 35e Session de la FAO tenue en novembre 2008 et plus spécifiquement dans celui de la stratégie de décentralisation de l'Organisation, la FAO et la CLCPRO ont commissionné, à partir d'octobre 2010, une étude dite institutionnelle ayant pour objectif d'« améliorer les rôles et responsabilités des Commissions de lutte contre le Criquet pèlerin créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO et préparer un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre ce ravageur ». Cette étude, financée par le Programme EMPRES en région occidentale et le Bureau juridique de la FAO, comprend ainsi un volet relatif au financement visant notamment à répondre à la recommandation R4 de la 39e Session du DLCC. Des résultats de ce volet, il ressort la proposition de créer des fonds d'urgence spécifiques au Criquet pèlerin aux niveaux national et régional, outre les outils déjà existant au niveau international (mais non spécifiques au Criquet pèlerin), à savoir: (i) le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) des Nations Unies et (ii) le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA) de la FAO. L'étude présente différentes d'option d'utilisation des fonds d'urgence proposés aux niveaux national et régional. Il convient surtout de noter que cette étude met en exergue le fait que la création d'un ou de fonds d'urgence spécifique(s) au Criquet pèlerin ne peut avoir de sens que dans le cadre de la mise en place d'un système de financement global articulant différents instruments de financement et calé sur la dynamique des populations du Criquet pèlerin. Les instruments de financement proposés doivent permettre de suivre cette dynamique selon un processus organisé et progressif de déclenchement des alertes et de mobilisation des ressources.

Une décision concrète dans le sens du renforcement des fonds régionaux d'urgence a été prise en 2010 lors de la 27e Session de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin en région centrale (CRC) tenue à Beyrouth, au Liban, pendant laquelle le Fonds d'urgence régional a été augmenté de 100 000 à 300 000 USD.

R-5 : Le Comité a recommandé que les pays touchés mettent en place des fonds nationaux d'urgence pour le criquet pèlerin afin d'être en mesure de faire face à toute éventuelle crise dans leurs pays.

Dans la région occidentale, le Maroc a créé un fonds spécial d'urgence antiacridien en 1988 suite à l'invasion de 1987-1989. Le Niger a établi un Comité national de prévention et de gestion des crises alimentaires, soutenu par les Nations Unies et onze bailleurs de fonds en 2010. L'Unité des crises alimentaires (CCA) du Comité a décidé d'allouer 100 000 USD au Centre national de lutte anti-acridienne (CNLA) pour des prospections avec escorte.

Dans la région centrale, aucun des pays membres n'a créé de fonds spécial national d'urgence pour les criquets.

En Asie du Sud-Ouest, l'Iran a alloué de l'équipement, des ressources et des fonds à n'utiliser que lors d'urgences dues au Criquet pèlerin. Le Pakistan et l'Inde ne disposent pas de fonds d'urgence dédiés au Criquet pèlerin mais ont accès à des financements d'urgence au niveau national.

R-6 : Le Comité a recommandé que la FAO réfléchisse à l'établissement de stocks de sécurité d'équipement de terrain, qui seraient entreposés dans les dépôts destinés aux interventions humanitaires du PAM, demande un soutien des donateurs à cet effet et fasse rapport sur les progrès réalisés à la prochaine mission du Comité.

Les négociations avec les donateurs pour soutenir l'établissement de stocks de sécurité d'équipement de terrain qui seraient entreposés dans les dépôts destinés aux interventions humanitaires du PAM ne se sont traduites par aucun résultat concret. Les priorités des bailleurs de fonds, les autres urgences et la crise financière mondiale qui prévaut actuellement vont pour l'instant à l'encontre de cette idée. Afin d'utiliser les infrastructures du PAM lors de futures invasions du Criquet pèlerin, le DLCC

devrait autoriser la FAO à pré-positionner des équipements et des stocks stratégiques dans les dépôts d'intervention humanitaire du PAM en vue d'un distribution ultérieure aux pays qui en ont besoin.

R-7 : Le Comité a recommandé que son Fonds fiduciaire aide à la mise au point d'un logiciel gratuit approprié permettant d'utiliser RAMSES.

La FAO a initié le développement d'un logiciel SIG-RAMSES gratuit en étroite coopération avec les chargés nationaux de l'information acridienne des pays affectés par le Criquet pèlerin. Une équipe constituée des programmateurs et des « beta-testers » des trois régions développera cette nouvelle version. En janvier 2012, une réunion technique, sur financement des trois Commissions régionales, s'est tenue à Rome pour discuter des aspects liés à la fonctionnalité et au système. La nouvelle version pourra fonctionner sur tout type d'ordinateur et de système d'opération et sera plus puissante et facile d'utilisation que la version actuelle. Les réactions des utilisateurs concernant le prototype seront recueillies en avril (pour les anglophones), juillet (pour les francophones) puis septembre (Soudan) de manière à ce que la version finale soit disponible fin 2012. Les coûts de développement sont couverts par le programme régulier de la FAO.

R-8 : Conformément à la recommandation de l'atelier sur les biopesticides, tenu à Rome en février 2009, le Comité a recommandé que le Green Muscle® soit utilisé de façon opérationnelle pour la lutte préventive, pour autant que la fourchette de températures le permette, mais toujours par des équipes professionnelles correctement formées.

La FAO accorde une grande attention à une lutte antiacridienne plus respectueuse de l'environnement. Ces dernières années, elle a soutenu l'utilisation opérationnelle des biopesticides avec des résultats prometteurs au Timor oriental et en Tanzanie ; des formations ont été dispensées à Madagascar en 2010 et 2011 de manière à permettre des traitements aériens à grande échelle. A titre expérimental, des traitements en barrières ont été réalisés en 2011 en Mauritanie. Sur la base de ces expériences prometteuses, les pays affectés par le Criquet pèlerin et les Commissions régionales sont encouragés à promouvoir l'homologation et l'utilisation des biopesticides à chaque fois et partout où cela est approprié, en particulier dans les zones écologiquement vulnérables et dans celles où les effets secondaires indésirables des pesticides conventionnels ne seraient pas tolérés par les communautés locales.

R-9 : Le Comité a recommandé que tous les pays abritant des aires grégarigènes (pays de la ligne de front) de l'ensemble de l'aire de répartition du criquet pèlerin soient dotés d'unités nationales de lutte antiacridienne autonomes.

La FAO appuie les efforts visant à établir des unités nationales de lutte antiacridienne autonomes dans les pays de la ligne de front du criquet pèlerin car il s'agit d'un élément essentiel pour maintenir durablement une stratégie de lutte préventive efficace et asseoir une meilleure préparation aux situations de crise. Depuis 2008, tous les pays de la ligne de front de la Région occidentale (Mauritanie en 2006, Mali en 2007, Niger en 2008 et Tchad en 2008) ont créé de telles unités par loi parlementaire. Le débat concernant la pleine autonomie des unités nationales de lutte antiacridienne du Soudan et du Yémen devrait reprendre au sein de la Commission pour la Région centrale, dès que la situation dans ces pays le permettra. Des unités de lutte antiacridienne autonomes existent au Pakistan et en Inde.

R-10 : Le Comité a recommandé qu'il y ait une Phase II du programme EMPRES/RO afin de consolider les réalisations obtenues jusqu'ici.

La FAO est en faveur d'une Phase II du Programme EMPRES/Région occidentale. À cet égard, un atelier de planification d'une deuxième Phase du programme EMPRES/RO a été organisé à Dakar, au Sénégal (mars 2010), pour définir en détail, conjointement avec les pays membres de ce programme et les bailleurs de fonds, le cadre de cette seconde phase. L'objectif global de la Phase II du Programme

EMPRES/RO est de "*Réduire durablement les risques d'invasion du Criquet pèlerin en Région occidentale et contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation de la santé humaine et animale et de l'environnement*" avec pour objectif spécifique de "*Pérenniser le système de lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale grâce à des Unités nationales de lutte anti-acridienne pleinement opérationnelles, une Commission régionale renforcée et des mécanismes de gestion durable adéquats*". Sur la base des conclusions de l'atelier précité, un document de projet de cette Phase II a été préparé en français et en anglais et distribué aux partenaires au développement en novembre 2010, assorti d'une demande de financement. Le coût global de cette Phase II de quatre ans (2011-2014) est estimé à 28,8 millions d'USD dont 21 couverts par les Etats membres et 7,8 par des apports extérieurs à rechercher. Depuis lors, de nombreux contacts ont eu lieu avec des bailleurs de fonds. Ainsi, l'USAID a accordé une contribution de 470 000 USD dans le cadre d'un projet global avec la FAO. La BAD serait de son côté disposée à contribuer au financement de la majorité des activités de cette phase. Enfin, la FAO a formellement adressé à la France une requête pour qu'elle poursuive son assistance technique.

R-11 : Concernant la gestion des pesticides, afin d'éviter la constitution de nouveaux stocks périmés, de permettre des interventions rapides en cas de futures résurgences acridiennes et de protéger la santé des personnes et l'environnement, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a recommandé:

- *que le Système de gestion des stocks de pesticides récemment mis au point par la FAO soit installé et opérationnel dans tous les pays de la région occidentale couverts par la CLCPRO et élargi aux pays des régions centrale et d'Asie du Sud-Ouest;*
- *que la FAO invite les pays à fournir une liste des pesticides homologués pour la lutte antiacridienne.*

En région occidentale, le Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS) a été établi dans les dix pays membres de la CLCPRO. En région centrale, il a été introduit dans cinq (Erythrée, Ethiopie, Liban, Syrie et Yémen) des 16 pays membre de la CRC. En Asie du Sud-Ouest, il a été introduit au Pakistan, parmi les quatre pays membres de la SWAC.

Le manque de ressources n'a pas permis d'installer et rendre opérationnel le PSMS dans d'autres pays membres de la CRC et de la SWAC. En effet, l'introduction du PSMS suppose en amont une formation des personnels concernés. Néanmoins, une première formation sur l'utilisation du PSMS a été organisée en novembre 2011 en Turquie au bénéfice de tous les pays du Moyen-Orient.

La FAO a invité les pays à fournir une liste des pesticides homologués pour la lutte anti-acridienne. Les pesticides homologués dans les pays affectés par les locustes sont maintenant disponibles sur eLERT, un outil de réponse aux urgences acridiennes basé sur un site Internet de la FAO et qui peut être consulté à : http://sites.google.com/site/elertsite.

R-12: À l'issue des débats, il a été recommandé que tous les membres du Comité de s'acquitter régulièrement de leur contributions annuelles et qu'une lettre officielle soit adressée par le Directeur général aux pays pour les inviter à s'acquitter de leurs arriérés, le cas échéant. Les délégués ont aussi été priés de sensibiliser les autorités de leur pays à l'importance du règlement de leurs arriérés dès que possible.

Il est « rappelé » chaque année aux pays membres du DLCC de s'acquitter de leurs contributions au Comité conformément à la politique permanente par lettres officielles du Directeur général de la FAO. Il a ainsi été rappelé aux pays membres de régler leurs contributions annuelles et leurs arriérés les 27 août 2009, 23 juillet et 18 août 2010, 9 et 30 juin 2011 et 19 avril 2012.

R-13: Il a été recommandé que le Burkina Faso et l'Érythrée, membres du Comité depuis peu, versent chacun une contribution annuelle de 3 000 USD. Une lettre devait être adressée au Koweït, invité aux sessions du Comité depuis un certain nombre d'années, afin de lui demander une contribution financière dont le montant proposé serait de 20 000 USD.

Le Burkina Faso et l'Érythrée, devenus membres du DLCC en 2009, sont destinataires des lettres de requête de fonds depuis 2010 pour une contribution annuelle de 3 000 USD. Une première lettre a été adressée au Koweït le 30 novembre 2009 concernant une contribution annuelle de 20 000 USD et ce pays est depuis lors destinataire des courriers annuels d'appel à contribution.

R-14: Le Comité a invité une fois de plus le Nigeria, qui s'était retiré du Comité en 1995, à régler les arriérés restant dus au Fonds fiduciaire.

Le Nigeria continue à être invité à régler ses arriérés.

R-15: Il a été recommandé au Secrétariat de procéder à une évaluation des contributions annuelles versées par chaque pays et de proposer au Comité toute modification qu'il conviendrait d'apporter à cet égard.

Aucune évaluation formelle des contributions annuelles au DLCC n'a été réalisée jusqu'à présent en raison de la complexité de la question, le mandat de ce Comité devant probablement d'abord être discuté et mis à jour. La FAO attache une grande importance à cette question, également en relation avec les contributions des pays membres aux commissions et organisations régionales antiacridiennes. Les paiements réguliers et dans leur totalité des contributions aux entités régionales et internationales antiacridiennes déterminent la capacité de ces organes à fournir l'appui et les services attendus, en particulier en ce qui concerne la lutte préventive, le développement et l'introduction de nouvelles technologies et leurs capacités à aider lors d'urgences acridiennes.

R-16: Il a été recommandé au Secrétariat d'étudier toutes les options envisageables pour réduire les coûts de ses réunions et de prendre à temps toutes les mesures voulues en prévision de la prochaine session.

La FAO a accueilli favorablement cette recommandation et, pour la première fois, envisagé d'organiser une session du DLCC, la 40e, en dehors du siège de la FAO afin de diminuer les coûts et également de permettre la participation d'un plus grand nombre de pays aux sessions du DLCC. Toutefois, cela n'a pas été possible et afin de ne pas retarder davantage la tenue de cette 40e session, la décision fut prise de l'organiser selon les modalités usuelles.

R-17 : Le Comité a recommandé l'adoption du budget proposé pour 2009-2011. Celui-ci devrait inclure la publication de la thèse de Doctorat de M. A. Babah Ebbe dans les Séries techniques de la FAO.

Des financements du DLCC ont été utilisés pour la publication de la thèse de Doctorat de M. A. Babah Ebbe à concurrence de 12 548 dollars E.-U. Une petite dérogation à la recommandation est intervenue et la thèse de Doctorat n'a pas été publiée dans les Séries techniques de la FAO car cela aurait nécessité un processus de relecture par des experts indépendants et aurait retardé et rendu bien plus onéreuse la publication de la thèse de Doctorat.